Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_06-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-06	Classification : 7.5

Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) : approbation du projet et plan de financement

Vote à la majorité (3 abstentions : Isabelle Camenen, Martine Carn et Typhaine Kerboriou)

La Commune de Plougonven travaille depuis 2019 sur la valorisation du patrimoine pour développer la fréquentation touristique de son territoire. Un Comité scientifique et un Copil d'élus se sont réunis plusieurs fois et une démarche participative a été mise en place.

Afin de réaffirmer l'identité communale à travers la valorisation des atouts patrimoniaux, paysagers et artistiques, l'idée à germé d'investir l'espace public et de relier les points d'intérêt sous forme d'un parcours de découverte agrémenté d'œuvres artistiques.

La « Maison Laizet », réhabilitée en Point d'information touristique, a été identifiée comme point de départ du parcours.

L'ossuaire, le calvaire, l'église et l'enclos seront associés et mis en valeur en parallèle à la création d'une scénographie et d'un parcours artistique, pour lesquels des travaux sont nécessaires.

Le coût de ces travaux est estimé à 284 100 €, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus (réalisation de la scénographie du centre d'interprétation du patrimoine, réalisation d'un schéma directeur de la signalétique d'information et propositions graphiques, réalisation d'un cahier des charges pour la conception d'un parcours artistique dans le bourg).

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_06-DE

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimé du projet :	284 100,00 €
DETR 50 % de 200 000 €	100 000,00 €
DRAC	35 460,00 €
Subvention de la région Bretagne (Patrimoine, valorisation des édifices publics) 20 %	56 820,00 €
Subvention du Département	35 000,00 €
Part communale 20 %	56 820,00 €

L'Avant-projet définitif, dès qu'il aura été validé par le Conseil Municipal, sera transmis aux services de l'État pour étaiement du dossier de demande de DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de CIAP ;
- d'approuver le plan de financement présenté ;
- d'autoriser le Maire à solliciter le maximum de subventions possible auprès de l'État, de la DRAC, de la Région Bretagne, et du Département du Finistère ;
- de s'engager à mettre en place des actions de valorisation ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

